

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DPVI 1051 Subventions (41.500 euros) à 10 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Quartier Belleville Amandiers du 20e arrondissement. Deuxième enveloppe 2014.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 20e ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 26 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association 22,48 M2 (93581), pour un projet 22,48 m² : Une Galerie dans mon Quartier (2014-03482).

Article 2 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Agence pour le développement de l'économie locale (20059), pour un projet Dynamique d'entrepreneuriat collectif au féminin (2014-03483).

Article 3 : Une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association AOCSA La 20e Chaise (16203), dont 1.000 euros pour un projet Fête de Quartier (2014-03485), 1.000 euros pour un projet d'habitant à citoyen (2014-03487), 4.000 euros pour un projet Jeunes en mouvement (2014-03489), 3.000 euros pour un projet Responsabilisation des jeunes (2014-03495). Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 4 : Une subvention globale de 7.000 euros est attribuée à l'association Archipelia (18047), dont 3.500 euros pour un projet "Accès aux droits et médiation : favoriser l'intégration et renforcer le lien social" (2014-03580), et 3.500 euros pour un projet Jeunes comme ressources sur la ré-appropriation d'un espace urbain : le square Luquet (2014-03604). Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 5 : Une subvention globale de 8.000 euros est attribuée à l'association Le Relais de Ménilmontant (18888), dont 2.000 euros pour un projet Mémoire et expression des enfants (2014-03794), 2.000 euros pour un projet Insertion sociale et professionnelle des jeunes (2014-03793), et 4.000 euros pour un projet Accès aux droits Permanence d'Accompagnement des Adultes et des Parents (2014-03796). Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 6 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Les Voix Andalouses (910), pour un projet Métis'sons Nos Regards - Ateliers artistiques pluridisciplinaires pour enfants en difficulté (2014-03802).

Article 7 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Mémoire de l'Avenir (8144), pour un projet Passage - Maison du Bas Belleville (2014-03313).

Article 8 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à l'association Percussion Art (19232), pour un projet Atelier de formation musicale 2013 (2014-03859).

Article 9 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'Association pour qu'elle revienne (20928), pour un projet Promouvoir l'égalité Filles/Garçons auprès des jeunes par des interventions pluridisciplinaires (2014-03833).

Article 10 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Strata'j'm Paris (33381), pour un programme réappropriation d'espaces publics par l'outil jeux dans le quartier Belleville Amandiers (2014-06447).

Article 11 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 41.500 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.